

plus ardentes et les préjugés les plus enracinés, n'ayant pour ainsi dire qu'une minorité pour me soutenir, j'ai réussi peu à peu à mettre l'ordre dans l'Assemblée et à obtenir tout ce que je voulais ; j'ai fait adopter toutes mes mesures, j'ai fait disparaître tout sujet de querelle, et me suis composé un ministère avec une majorité dévouée, capable de faire ce qu'elle croira juste, et sur laquelle mon successeur pourra compter. Mon dernier exploit a été la passation du bill des districts municipaux du Haut-Canada, rédigé littéralement d'après mon ordonnance municipale pour la province inférieure ; j'ai donc mis le complément à l'Union (car vous savez que j'ai toujours prétendu que sans ces institutions l'Union ne pourrait fonctionner). Le bill est passé dans les deux Chambres, et je vais aller aujourd'hui lui donner la sanction royale, afin d'être bien sûr qu'il sera devenu loi quand même je devrais partir de ce monde le jour suivant. Mais les embarras que j'ai rencontrés m'ont confirmé plus que jamais dans la pensée où j'étais qu'il eût été presque impossible de faire passer une mesure de ce genre dans une assemblée provinciale, si je n'avais eu le soin de la faire passer d'abord dictatorialement pour une partie de la province. Un parti détestait la mesure parce qu'elle donnait le pouvoir au peuple ; un autre parce qu'elle mettait ce pouvoir sous le contrôle de la Couronne ; un troisième parce qu'elle enlevait aux membres de l'Assemblée toute possibilité d'influencer les électeurs au moyen de *jobs*. Mais j'ai battu ces trois partis, au grand étonnement des spectateurs, et j'ai fait passer le bill dans son entier, rien autre chose que le bill, par une majorité de quarante-deux contre vingt-neuf ou plus d'un tiers ; j'ai maintenant accompli tout ce qui me tenait le plus au cœur ; car pour le reste, que ce soit fait maintenant ou quelques sessions plus tard, cela m'importe peu. Les cinq grandes œuvres que j'avais entreprises ont été menées à bonne fin : l'établissement d'un bureau de travaux publics avec d'amples pouvoirs ; l'admission des aubains ; un nouveau système de cours de comtés ; le règlement des terres publiques cédées par la Couronne en vertu de l'acte d'Union ; et enfin ce bill des conseils de district.

“ Vous admettez, je pense, que c'est là un travail suffisant pour une session, surtout lorsqu'on considère que j'avais en outre une demi-douzaine de mesures moins importantes ; que j'avais à constituer un gouvernement, à faire marcher ensemble deux peuples qui se détestent cordialement et à repousser les attaques formidables dont l'Union était sans cesse menacée.”